

Droit à l'image comédien

Par **Pogona**, le 11/03/2019 à 13:55

Bonjour,

Peut-on payer un comédien en salaire et une partie en droit à l'image en précisant le champ d'utilisation, sans être requalifié par l'URSSAF ?

Cordialement,

Ps: uniquement pour l'usage de la voix du comédien